



Amiens, le 12 juillet 2018

Communiqué de presse

Fête du 14 juillet et finale de la coupe du monde de football : le préfet renforce le dispositif de sécurité

La fête du 14 juillet et la finale de la coupe du monde de football sont souvent le prétexte à des débordements, voire à des violences troublant l'ordre public et portant atteinte à la sécurité et à la tranquillité des habitants. Dans ce contexte, le préfet a souhaité un renforcement du dispositif de sécurité pendant la période du 14 juillet et de la finale de la coupe du monde de football et des mesures de police administrative spécifiques.

Mesures de police administratives spécifiques

Sont interdits, sur l'ensemble du département du 13 juillet 2018 à 18h00 au 16 juillet 2018 à 08h00 :

- La vente des artifices de divertissement quel que soit le groupe auquel ils appartiennent (K1 à K4), et leur utilisation sur la voie publique ou en direction de la voie publique.
Seules les personnes titulaires d'un certificat de qualification et d'un agrément préfectoral pourront déroger à ces interdictions.
- La vente à emporter et la consommation sur la voie publique, de boissons alcoolisées du 2ème au 5ème groupe.
- La distribution, le transport, la vente et l'achat de carburants dans tout récipient transportable, sauf en cas de nécessité dûment justifiée par le client et vérifiée, en tant que de besoin, avec le concours des services de police locaux.
- La vente, l'achat, la distribution et le transport d'acide chlorhydrique aux mineurs.

Pour assurer l'information du plus grand nombre, les arrêtés préfectoraux sont disponibles sur le site internet de la préfecture : <http://www.somme.gouv.fr/> , rubrique actualités.

Service départemental de la communication interministérielle
03 22 97 81 48 ■ 06 12 32 76 34 ■ pref-communication@somme.gouv.fr
Le portail des services de l'Etat dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>